

INTRODUCTION — Les pouvoirs de la parole

Les facultés de la parole

Parler est, de fait, un pouvoir, c'est-à-dire une faculté : c'est la possibilité ou la capacité de s'adresser à un interlocuteur et de répondre librement à son message. Mais ce pouvoir ne prend sens que si l'on précise plus avant ce qu'il permet à l'homme de réaliser.

La parole représente d'abord la possibilité de communiquer ses pensées. C'est parler à d'autres qui nous parlent. Cela dessine d'emblée un rapport partagé et une vie commune : du fait même que nous exprimons et manifestons nos pensées en général, nous sommes conduits, par cette manifestation même, à préciser et à *déterminer* davantage ce que nous pensons aux yeux des autres et, par suite, à nos propres yeux. La parole est donc simultanément un pouvoir de communiquer et de mieux penser. C'est pourquoi, comme l'ont souligné maints auteurs, la pensée trouve dans la parole sa dignité.

Parler, c'est, d'abord, avoir le pouvoir de faire transiter nos émotions et de faire partager, sinon l'émotion elle-même, du moins quelque chose d'elle, de façon à en donner une idée. Le premier pouvoir de la parole est cette fonction affective, s'il est vrai que ce que nous disons permet à l'autre de *se représenter* ce que nous pouvons ressentir (**Jean-Jacques Rousseau**, *Essai sur l'origine des langues*) : c'est, en conséquence, le pouvoir de susciter en l'autre d'autres émotions en retour. *Ce partage du sensible* représente un des pouvoirs essentiels de l'acte de parole et donne accès, notamment dans la littérature, à l'émotion esthétique.

Parler, c'est, ensuite, en exprimant nos idées plus abstraites, avoir le pouvoir d'échanger des arguments, de pouvoir **persuader** celui à qui l'on s'adresse ou être persuadé par lui. Une faculté de persuader qui trouve son excellence dans l'acte de **convaincre** ou d'être convaincu par la formulation de raisons. À ce titre, la parole est ce qui permet de gagner, non seulement l'homme sensible, mais aussi l'homme *raisonnable*, c'est-à-dire celui qui est susceptible d'être raisonné, à l'**argumentation** rationnelle.

On remarquera ici que la parole est un pouvoir indissociable de la **discussion** et du **dialogue**. Aussi, le pouvoir qu'elle donne n'est pas seulement le pouvoir actif d'exprimer ou de transmettre mais un pouvoir de réceptivité. On se rend passible d'autrui. La *passibilité* n'est pas une passivité, c'est le pouvoir d'être affecté par une émotion, ébranlé par un argument, selon une ronde des paroles qui fait que ma faculté d'être touché me conduit moi-même à reprendre l'initiative de la parole active et d'atteindre l'autre à mon tour. Le partage de la parole implique ce double sens actif et passif du pouvoir. Il permet la mise en œuvre (le passage de la puissance à l'acte) de notre nature commune : l'effectuation d'une sensibilité commune comme d'une raison commune. Il conduit à **débattre** ensemble des valeurs communes en fonction desquelles nous voulons vivre et mourir.

Parler, c'est toujours parler de quelque chose (de nous-mêmes ou d'extérieur à nous) en s'adressant à d'autres qui nous parlent. Le pouvoir de la parole est donc fonction du dialogue, mais aussi de cet élément tiers sur lequel nous nous entendons ensemble, ce dont nous parlons, et qui peut être ce monde qui nous fait face. Aussi, parler, c'est, de ce fait même, se donner les moyens de donner sens ensemble au monde et de le maîtriser, de le reconnaître et de le connaître.

Parler, c'est dire *Je*, et, par là, faire acte de présence, répondre de soi et des autres, faire acte de subjectivité et de singularité. C'est le pouvoir de s'écouter. *S'écouter* : ce dernier terme peut signifier deux actes bien distincts. Ainsi, dans l'expression : « Je t'ai écouté », je signifie le plus souvent que j'ai suivi ton avis. Mais s'écouter ne signifie pas nécessairement suivre l'avis de

l'autre, ni même modifier son propre avis. Ainsi, lorsque je dis : « Je t'écoute », je signifie que je porte attention à ce qu'autrui me dit. Cet acte est une première forme d'entente. Cependant, *s'entendre* signifie encore autre chose : au-delà de s'écouter, c'est se mettre d'accord. Ainsi, parmi les pouvoirs de la parole les plus essentiels, on distingue le pouvoir de se parler au sens de se reconnaître mutuellement comme semblables et différents, et celui de s'accorder ensemble pour accomplir une fin commune, construire quelque chose ensemble.

La parole, le pouvoir d'un acte

Aussi, le pouvoir de la parole est un pouvoir d'agir sur nous-mêmes et sur les autres, et, avec les autres, sur ce qui fait face aux hommes. Le pouvoir de dire *Je* est indissociable de dire *Tu* et *Il*. Ce pouvoir de parler est un agir, et toute action nécessite des actes de parole, au point qu'il ne puisse exister d'action humaine qui soit muette, comme le souligne **Hannah Arendt** dans *La Condition de l'homme moderne*.

Ce pouvoir d'agir par la parole revêt différents aspects. En quels sens faisons-nous quelque chose en disant quelque chose ? En un premier sens, nous faisons quelque chose par les effets que nous pouvons plus ou moins aléatoirement produire sur autrui et les conséquences que ces effets pourront avoir sur ses actes propres. En ce sens, la parole est un faire, parce qu'elle est un *faire faire*. Cela est manifeste dans le langage des ordres. Aussi, c'est par là que nous agissons indirectement sur autrui, c'est aussi par là que ce que nous disons échappe à notre prise, car nous ne pouvons pas calculer tous les effets de notre parole et, par là même, encore moins leurs conséquences.

Mais il y a encore un tout autre sens par où, en disant quelque chose, nous faisons quelque chose immédiatement et non par voie de conséquence : c'est le cas lorsque l'acte même d'un dire est celui d'un faire, c'est-à-dire lorsqu'on le fait *par le fait même* de dire quelque chose. C'est en ce sens que, dans *Quand dire c'est faire* (1962), le philosophe et linguiste **John L. Austin** définit les actes **performatifs** directs. Il désigne par là ce qui se passe lorsque, par exemple, à la mairie ou à l'autel, à la question posée de savoir si je consens ou non à me marier, je dis : « Oui (je le veux) », car c'est à cet instant que, de fait, je me marie, c'est ma réponse qui fait le mariage. De même, lorsque le président de séance déclare « La séance est ouverte », par ces mots il ouvre la séance. Sa parole n'est ni une constatation ni une description — ce n'est pas une affirmation sur un état de choses —, ni l'anticipation d'un acte — elle est l'acte lui-même. Elle ne relève pas d'une prescription à charge qu'on l'accomplisse : elle est elle-même son accomplissement. Ainsi un dire peut-il être non seulement un préalable à l'action conséquente qu'il incite, mais aussi cette action elle-même. Une **déclaration** d'amour est elle-même un acte d'amour, un **consentement** donné à une cérémonie de mariage n'est plus une simple **promesse** : c'est devenir l'époux ou l'épouse.

Pouvoir et autorité de la parole

Toutefois, ces pouvoirs que nous donne la parole dépendent en même temps de ce qui les autorise. Celui qui prend la parole s'autorise à le faire, parce qu'il dispose de la possibilité intérieure de le faire : la pratique d'une langue commune à partir de laquelle il peut émettre sa parole singulière, sa présence d'esprit à ce qu'il veut dire, la supposition qui est la sienne qu'il a une maîtrise, fût-elle partielle et limitée, de l'expression qui convient pour la manifester et se faire comprendre. Mais cela ne suffit pas. Il s'autorise de lui-même à parler, parce qu'il se sait ou se pense autorisé à le faire : pouvoir parler, ce n'est pas seulement en avoir la possibilité intérieure, c'est remplir les conditions pour que sa parole soit entendue. Si je prends la parole, je m'autorise à le faire, parce que je m'autorise d'un droit à pouvoir le faire, parce que je

m'autorise du nom d'une autorité quelconque pour pouvoir le faire : je ne m'autorise pas à parler sans être ou me croire être autorisé à le faire, de façon que ma parole soit audible ou recevable. C'est là un autre sens du terme « pouvoir » : la langue anglaise a deux termes distincts pour le signifier : *to can* (être capable) et *to may* (être autorisé), là où la langue française n'a qu'un seul terme qui a les deux sens.

Pour mieux le comprendre, revenons à l'exemple du président de séance qui déclare : « La séance est ouverte. » **John L. Austin** fait précisément remarquer que si le dire est ici l'acte même, cela n'est vrai qu'à la condition impérative que ce soit bien le président de séance qui profère la formule. Sinon, la phrase est sans effet : elle résonne à vide. Le pouvoir de cette parole est indissociable de ce qui l'autorise. Dans la vie courante, nous prenons ainsi la parole en fonction d'une distribution des autorisations à la prendre, et je m'autorise à prendre la parole parce que, d'une certaine façon, il y a un partage de la parole, parce que, pour une part, on me donne la parole. L'acte, pour quelqu'un, de prendre la parole est indissociable du fait d'y être autorisé, du fait que, de façon directe ou sous-entendue, cette parole lui est donnée. Évidemment, le plus fréquemment, contrairement aux actes cérémoniels dont nous avons parlé plus haut, qui m'instituent et me dotent du droit, et, par suite, assurent pour partie une efficacité à ma parole, le plus couramment, la situation est plus vague. Plus souple, elle est aussi plus aléatoire : je prends la parole en fonction de ce au nom de quoi je pense être autorisé sans avoir de certitude de l'être, je le fais en fonction de l'évaluation de ce que je pense que cette puissance m'autorise : qu'il s'agisse de Dieu, du prince, du maître, de l'école, de la faculté, etc. Ce pouvoir est à la fois plus libre et moins assuré.

C'est dans ce cadre que la parole est le pouvoir de sa faculté et celui de savoir l'exercer : elle implique un **art** de **l'éloquence** et une pratique de ses techniques, elle implique aussi une appréciation de ce qui l'autorise, une connaissance de la hiérarchie des autorités et une responsabilité de ce au nom de quoi j'atteste de la pertinence de ma parole.

Pouvoir, domination et séductions de la parole

Si le pouvoir de parler implique donc la possibilité et l'autorisation à le faire, nous remarquons que dans tous ces cas, nous avons parlé des pouvoirs de la parole dans la perspective d'une vie commune où la condition est égale pour tous. Le pouvoir de parler est conditionné par ce qui en autorise l'usage et, par là, par le mode de relation des hommes entre eux. Aussi, en un sens gauche, le pouvoir mal compris de la parole est tout autre : c'est celui de pouvoir dominer et de savoir le faire.

C'est en ce sens que la parole peut entrer dans des rapports de pouvoir qui peuvent prendre la forme d'un rapport inégal des hommes entre eux : pouvoir de domination, d'un côté, impossibilité et impuissance à s'y soustraire, de l'autre. Car la parole peut aussi être, non pas le lieu d'une puissance légitime, mais le lieu d'un abus de sa puissance, au service de la *libido domnandi* (la passion de dominer). Loin d'être une alternative à la violence, la force de ce pouvoir est ici ce qui use alors subrepticement de la tromperie ou de la violence des ordres.

Ce pouvoir de dominer est-il puissance et liberté ou, au contraire, l'expression de l'impuissance et de la servitude humaine, comme l'ont pensé toutes les formes de sagesse, dont la philosophie et les humanités ? Ne faut-il pas comprendre, comme **Jean-Jacques Rousseau** l'énonce, que « tel se croit le maître des autres qui ne laisse pas [ne manque pas] d'être plus esclave qu'eux » (*Le Contrat social*, I, 1) ? Car plus encore que d'un autre, le *dominus* (le maître dominateur) est sous l'empire et l'emprise de sa **passion**, plus esclave encore intérieurement que celui qui est son esclave. C'est dire que l'appréciation du pouvoir de la parole doit faire entrer en ligne de compte une analyse de ce qu'est effectivement la puissance : agir ou domi-

ner ? Elle requiert de savoir distinguer le véritable pouvoir du savoir apparent.

Les pouvoirs de la parole sont multiples.

Ils répondent aux trois dimensions de l'homme : connaître, faire et espérer. En ce sens, la prière encore est un pouvoir.

Ils présupposent la complexité de l'**art** de la parole, une diversité d'autorités qui le garantissent, une vigilance à l'égard de ses faux-semblants et une exploration de ce qui fait de la parole l'épaisseur et le caractère séduisant de ce qui est humain.

C'est là sans doute qu'il convient d'entendre ce que dit encore **John L. Austin** : « La précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement : *notre parole, c'est notre engagement.* »

Le pouvoir de la parole est en effet intimement lié à la **responsabilité** que l'on y engage, tout comme la prise de parole s'oppose à la défection : faire acte de présence, c'est, pour l'homme, répondre de sa parole et, par là, avoir conscience des mots que l'on profère aussi bien quand « dire, c'est faire » et agir à l'instant, que dans la promesse et l'espérance en un avenir incertain. Parler est un pouvoir, parce que parler est un acte et, par excellence, c'est l'acte de l'homme.